



# Transport →solidaire

DES MONTS DU LYONNAIS

Pour les personnes ne disposant pas de moyens de déplacement et répondant à certaines conditions de ressources. Consulter le règlement du dispositif auprès de votre Mairie.

2€

le trajet

10 trajets / mois  
(maximum)

1 trajet =  
1 aller ou 1 retour